

NOMBRE TOTAL D' ACTIONS ET DE DROITS DE VOTE
EXISTANT À LA DATE DE PUBLICATION DE L'AVIS PRÉVU
À L'ARTICLE 121 DE LA LOI N° 17-95

Conformément aux dispositions de l'article 121 de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, il est précisé qu'à la date de publication de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale :

- › Le capital social de la société s'élève à deux cent quatre-vingt-neuf millions trois cent quatre-vingt-quinze-mille sept cent (289.395.700) dirhams.
- › Le capital social de la société est divisé en deux millions huit cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante-sept (2.893.957) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune.
- › Le capital social de la société représente un total de deux millions huit cent quatre-vingt-treize mille neuf cent cinquante-sept (2.893.957) droits de vote.
- › Le capital social de la société est intégralement constitué d'actions ordinaires, chacune conférant un (1) droit de vote.